

Participer à une enquête publique

Contexte

L'enquête publique est le cadre juridique permettant la prise en compte des intérêts des associations lors d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Les bénévoles sont ainsi informés et formulent leur avis sur le projet. La loi Grenelle II et le décret du 29 décembre 2011 entré en vigueur le 1er juin 2012 ont réformé l'enquête publique. Le champ d'application et le déroulement sont modifiés. Les pouvoirs du commissaire-enquêteur sont précisés et la participation des citoyens est renforcée.

L'objet de la formation est de vous transmettre les repères pour une participation active et efficace lors de l'enquête publique. La journée est articulée autour d'une étude de cas.

Objectifs pédagogiques

Identifier le champ d'application de l'enquête publique
Analyser le déroulement de l'enquête et intervenir aux moments clefs
Mesurer les devoirs du commissaire enquêteur
Déterminer vos droits lors de l'enquête publique

Contenu

-Champ d'application

Les documents et opérations soumis à enquête publique
Opérations ne relevant pas du régime de l'enquête publique
Opérations dispensées d'enquête publique

-Déroulement de l'enquête

L'ouverture (autorité compétente, objet, modalités d'organisation, publicité)
Le dossier d'enquête (composition, communication, observations du public)
La clôture

-Le commissaire-enquêteur

Les modalités de désignation
La commission d'enquête
Principes d'indépendance et d'impartialité
Prérogatives du commissaire enquêteur
Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

-La participation du public

L'accès au dossier d'enquête publique
La communication du dossier d'enquête publique
Les observations et propositions du public

Niveau

Initiation
Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Durée

2 jours